

RESOLUTION RELATIVE A L'AJOURNEMENT DE LA DEMANDE D'ADMISSION
DES INDES NEERLANDAISES ET DE LA REPUBLIQUE INDONESIENNE
A LA QUATRIEME SESSION
ADOPTÉE LE 9 JUIN 1948
(Document E/CN.11/102)

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT,
AYANT EXAMINE la demande d'admission des Indes néerlandaises (Indonésie)
et celle du Gouvernement de la République indonésienne en qualité de membre
associé de la Commission,

DECIDE d'ajourner à la prochaine session de la Commission l'examen de la
demande d'admission des Indes néerlandaises et celle du Gouvernement de la
République indonésienne.